RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

PROCÈS-VERBAL DE DÉCISION DE L'ASSOCIÉ UNIQUE

167 DIGITAL
SASU au capital de 1 500 euros
Siège social : 13 Rue des Primevères, 56650 INZINZAC-LOCHRIST
908 361 843 RCS Lorient

En date du 4 juin 2026, l'associé unique, Monsieur RITTER Sébastien, demeurant à [redacted] agissant en qualité d'associé unique et de Président de la société 167 DIGITAL, a pris les décisions suivantes :

ORDRE DU JOUR
— Transfert du siège social
— Modification corrélative de l'article 4 des statuts

PREMIÈRE DÉCISION — TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société, actuellement situé au 13 Rue des Primevères, 56650 INZINZAC-LOCHRIST, à l'adresse suivante :

[redacted]

Ce transfert prend effet à compter de la date du présent procès-verbal.

DEUXIÈME DÉCISION — MODIFICATION DE L'ARTICLE 4 DES STATUTS

En conséquence du transfert du siège social, l'associé unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société comme suit :

Ancienne rédaction :
« Le siège social est établi au 13 Rue des Primevères, 56650 INZINZAC-LOCHRIST. »

Nouvelle rédaction :
« Le siège social est établi au [redacted] Il pourra être transféré en tout autre endroit par décision de l'associé unique. »

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Quiberon, le 4 juin 2026

Signature de l'associé unique et Président,

RITTER Sébastien

Président d[redacted]

AUTORISATION DE DOMICILIATION

167 DIGITAL — 908 361 843 RCS Lorient

Je soussigné, Monsieur RITTER Sébastien, demeurant au [redacted]
agissant en qualité de personne physique occupant des locaux situés au 8 Allée des Hirondelles, 56170 QUIBERON,

AUTORISE

La société 167 DIGITAL, SASU au capital de 1 500 euros, immatriculée au RCS de Lorient sous le numéro 908 361 843, à domicilier son siège social à l'adresse suivante :

[redacted]

La présente autorisation est consentie à titre gratuit et pourra être révoquée à tout moment par le soussigné sous réserve d'un préavis d'un mois.

Fait à Quiberon, le 4 juin 2026

Signature,

R[redacted]